

Séance du 16 Septembre 2021

**Délibération n° D2021-038**

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation
10 Septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le seize Septembre, à vingt heures trente-quatre, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, Maire**

**Présents** : ARIZA Emmanuelle, BEAUMONT Yvon, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CARRIERE Edith, CARRIERE Philippe, DELMAS Corinne, EGEA Frédéric, FAGES Christine, FORT Dominique, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, MUYS Elisabeth, THOMAS Remi et VICENTE Florian.

**Excusé(s)** : BERNARD Jean Luc (Pouvoir à E. MUYS), CHUREAU Esther (Pouvoir à D. CADAUX)

**Absent(s)** : LOPEZ Emilie

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. VINCENTE Florian ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet de la délibération : Tarification de l'eau et de l'assainissement & Fixation des tarifs pour le raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement du 01/10/2021 au 30/09/2022**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Budget Général de la Commune,
- **Vu** le Budget Annexe « Eau »,
- **Vu** le Budget Annexe « Assainissement »,
- **Vu** l'avis de la Commission Finances Travaux du 09 Septembre 2021,
- **Considérant** qu'après étude des tarifs pratiqués par la Municipalité et eu égard à la situation financière des services concernés, il convient d'actualiser, de supprimer, de créer, de modifier voire de maintenir les tarifs,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'actuellement, la tarification suivante est appliquée :

**TARIFICATION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :**

➤ Service de l'eau potable :

- **Part variable** (liée à la consommation) **1,39 €/m<sup>3</sup>**
- **Part fixe** (ou abonnement) **64,20 €**
  - dont forfait branchement eau* **61,50 €**
  - forfait compteur* **2,70 €**

➤ Service de l'assainissement collectif :

- **Part variable** **1,41 €/m<sup>3</sup>**
- **Part fixe** **61,50 €**

Conformément à l'avis de la commission des finances du 09 Septembre 2021, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de maintenir ces tarifs du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Séance du 16 Septembre 2021

Délibération n° D2021-038

**FIXATION DES TARIFS POUR LE RACCORDEMENT AUX RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT :**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, que les tarifs pour les raccordements aux réseaux d'eau et d'assainissement sont les suivants depuis le 01/10/2019.

- Raccordement au réseau d'eau potable : 140,00 €
- Raccordement au réseau d'assainissement : 140,00 €

Conformément à l'avis de la commission des finances du 09 Septembre 2021, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de maintenir ces tarifs du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Où cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

**Approuve** ces propositions de tarification pour le service d'eau potable et d'assainissement qui sera applicable du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon  
Le 16 Septembre 2021

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
M. Didier CADAUX



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication